



CERCLE DE FERMÈRES SAINT-GILBERT
www.cfqstgilbert.org

Les CFQ, des liens d'accomplissement tissés serrés

Réunion mensuelle

Il a été convenu, lors de la réunion du 20 avril dernier, de tenir la prochaine réunion en juin, soit le mercredi 15 juin à 18h00. À noter à votre agenda que lors de celle-ci se tiendront notre assemblée générale annuelle ainsi que notre habituel souper de fin d'année. Bien vouloir confirmer votre présence auprès de Carmen (418 268-8948) ou Francine (418 268-8354) afin de faire la réservation du repas auprès du traiteur. Le coût est de 10\$ par personne.

Renouvellement de la carte de membre

Comme à pareille date à tous les ans, le temps est venu de renouveler la carte de membre. Sous peu, vous serez contacté afin de procéder au paiement de celle-ci, au coût cette année de 27\$. Merci beaucoup à l'avance de votre collaboration!

Avec la venue du mois de mai, vient aussi la fête des mères....



Michelle Robitaille, responsable des communications

100 ans de savoir à partager



Le Gilbertain

Avril 2022

www.saint-gilbert.ca

Page couverture gracieuseté : PANORAMAX



Mot du maire



Chers concitoyens,

Voici la bonne nouvelle promise lors du dernier mois : nous avons la confirmation officielle de recevoir une subvention de 57 000\$ du provincial pour la remise à neuf de notre préau. Les réparations et l'entretien incluront, par ordre d'importance, le toit qui doit être refait ainsi que le plafond intérieur et quelques petites réparations extérieures. Et tant qu'à faire quelque chose, il est préférable non seulement de bien le faire, mais aussi d'en profiter pour l'améliorer si possible. Par conséquent, le toit sera refait en matériaux beaucoup plus durables que l'ancien. Pour nous, les contribuables, c'est ce qui nous reviendra le moins cher à long terme tout en nous donnant une infrastructure de sports et de loisirs plus durable et de meilleure qualité.

Cette bonne nouvelle en cache aussi une deuxième plus petite : dans notre budget 2022, nous n'avions prévu recevoir que 55 000\$ de subvention. C'est donc 2 000\$ de plus que prévu. C'est un fait assez rare...

Pour terminer, voici un résumé de quelques faits intéressants pour en apprendre un peu plus sur notre préau et sur cette subvention :

- La remise à neuf est prévue être effectuée cette année en 2022.
- Année de construction du préau : 2005 (17 ans en 2022).
- Équivalence de 57 000\$ en taux de taxes municipales : 17,5¢ du taux de taxe 2022.
- Inflation au Canada dans la dernière année de février 2021 à février 2022 : 5,69%.
- Considérant l'inflation depuis 2005, le coût total de remise à neuf de 2022 coûtera plus cher que le coût total de construction neuve de 2005. C'est un fait triste, mais malheureusement incontournable.
- Règle générale : 1\$ dépensé en entretien sauve 7\$ en remise à neuf des infrastructures en bâtiments, officiellement ce mois-ci.

À suivre...

Sincèrement vôtre, Daniel Perron,
Maire de Saint-Gilbert



Municipalité de Saint-Gilbert En direct du conseil – séance d'avril 2022

Pour de plus amples détails, relativement aux délibérations du conseil n'hésitez pas à consulter les procès-verbaux sur le site de la municipalité au: www.saint-gilbert.ca

- Adoption du procès-verbal du 7 mars
- Présentation et dépôt des états financiers de l'année 2021 par Mme Isabelle Denis de Bédard & Guilbault Inc.
- Approbation de l'entente avec Microsoft pour l'abonnement annuel à New Commerce Expérience (NCE) pour l'entretien et la mise à jour des produits de Microsoft 365
- Versement de la contribution annuelle au Groupe d'action au développement durable de l'ouest de Portneuf
- Avis motion, dépôt et présentation du règlement 06-2022, qui a pour objet de décréter une dépense de 85 102 \$ et un emprunt maximal de 85 102 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du préau
- Adoption du règlement 05-2022, qui a pour objet de décréter une dépense de 160 925 \$ et un emprunt maximal de 160 925 \$ pour le projet de construction d'un abri permanent au-dessus de la rampe d'accès du centre communautaire
- Approbation du renouvellement de contrat d'assurance de biens, responsabilité civile, erreurs et omissions, crimes, cyber risques et autorisation de signature
- Opposition à la Loi 103- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)
- Dépôt de l'audit de la commission municipale du Québec relatif à la conformité de transmission des rapports financiers
- Nomination de M. Daniel Perron, maire, au conseil d'administration du Centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf (CMPOP)
- Autorisation de participation financière au centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf
- Autorisation de stage en apprentissage pour un programme d'étude en secrétariat avec la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0
Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.
Tél. : 268-8194, télécopieur : 268-6466 courriel : saint-gilbert@globetrotter.net



CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE
Saint-Gilbert

Bonjour à Toutes et à Tous

Je viens vous dire comme nous avons eu une Messe à Pâques, nous n'en aurons pas le dernier Dimanche du mois d'Avril.

MAI

Le mois d'Avril est déjà très avancé, nous nous dirigeons vers le mois de Mai. Comme dit le Cantique c'est le mois le plus beau. Le mois est consacré à notre Mère du Ciel, à la Vierge Marie. Prions-la !

FÊTE DES MÈRES

Le 8 Mai sera la Fête des Mères, une journée consacrée à la reconnaissance à notre 'MAMAN' qui nous a donné la vie et son affection. Si notre MAMAN nous a quittées pour l'au-delà, ne l'oublions pas, demandons à DIEU qu'elle repose en PAIX et qu'Elle veuille sur nous .

Bonne Fête des MÈRES à toutes les MAMANS.

Comité de Liturgie par : Annette Julien Gignac



CDESG

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-GILBERT

En concordance avec sa mission, la Corporation de développement économique de Saint-Gilbert souhaite donner l'occasion aux entreprises de St-Gilbert de se faire connaître davantage. Nous proposons donc aux propriétaires de commerces et d'entreprises œuvrant au cœur de St-Gilbert de faire parvenir à la Corporation une description de leur entreprise et de leurs services (produits à vendre, services offerts) que nous partagerons dans les parutions futures du journal le Gilbertain et sur le site de la Municipalité. Ceci permettra aux concitoyennes et concitoyens de découvrir les entreprises de chez nous qui contribuent à la vie économique de St-Gilbert.

**BIEN VOULOIR FAIRE PARVENIR VOTRE RÉSUMÉ À MADAME CARMEN BILODEAU À
L'ADRESSE SUIVANTE : CARBILEAU@HOTMAIL.COM**

AU PLAISIR DE VOUS LIRE!



Club Fadoq Saint-Gilbert Âge d'Or

Bonjour à vous tous membres de la Fadoq.

Le printemps nous a permis de vivre le temps des sucres et demeurera avec nous jusqu'au 21 juin suivi d'un bel été souhaitons-le pour tous.

La prochaine réunion des membres aura lieu le 27 avril à 19h à notre local.

Je vous indique de plus que c'est sous la direction et le support du secrétariat général que nous débiterons la mise à jour, l'harmonisation des règlements généraux de notre club et la réactualisation des signatures du contrat d'affiliation avec le réseau FADOQ.

Ci-inclus l'avis de convocation de notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le 4 mai 2022 à la salle du centre municipal à 19 h.

Nous le regrettons, mais il n'y aura pas de souper ainsi que de jeu de bingo.

Sauf avis contraire les mesures sanitaires obligatoires demeurent:

-Port du masque -Lavage des mains -Distanciation de 1 mètre.

Distingués membres, nous vous attendons nombreux à cette importante assemblée.

Bien à vous, Denis Robitaille Président.



Municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2022 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 160 925 \$ ET EMPRUNT MAXIMAL DE 160 925 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'UN ABRI PERMANENT DE LA RAMPE D'ACCÈS

Avis public

EST DONNÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

En conformité avec les exigences du Code municipal du Québec, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

- Lors d'une séance du conseil tenue le 4 avril 2022, le conseil municipal de Saint-Gilbert a adopté le règlement numéro 05-2022 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 160 925 \$ et emprunt maximal de 160 925 \$ pour la réalisation des travaux d'abri permanent de la rampe d'accès. Les travaux consistent à la construction d'un abri permanent qui sera ajouté à la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite déjà existante et localisée au centre communautaire
- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 05-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresses et qualités et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
- Le registre sera accessible sans interruption de 9h00 à 19h00, le 2 mai 2022**, au bureau de la municipalité de Saint-Gilbert, situé au 110 rue Principale.
- Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 05-2022 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trente-six (36). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 05-2022 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h00, le 2 mai 2022, au bureau municipal situé au 110 rue Principale.
- Le règlement peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité les mardi, mercredi et jeudi entre 10h00 et 15h00.



Club Fadoq Saint-Gilbert Âge d'Or

Annexe 6B

Date : 20 avril 2022

Assemblée générale annuelle du Club FADOQ Saint-Gilbert AVIS DE CONVOCATION



Le Conseil d'administration invite les membres du Club FADOQ St-Gilbert à participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu :

Date : 4 mai 2022
Heure : 19 heures
Lieu : Centre Municipal Saint-Gilbert

Projet d'ordre du jour

- Mot de bienvenue.
- Constatation du quorum.
- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- Rapport de la présidence du club (rapport des activités de l'année).
- Présentation et dépôt du rapport financier
- Nomination d'un vérificateur pour la prochaine année financière.
- Ratification des actes des administrateurs posés pendant l'exercice.
- Élections des administrateurs* et présentation du nouveau conseil d'administration.
- Mot du représentant de Secteur FADOQ.
- Varia.
- Levée de l'assemblée générale.

Nous souhaitons votre participation en grand nombre à cette assemblée générale annuelle.
Des formulaires de mise en candidature sont disponibles auprès des soussignés.

**(À titre informatif pour les membres, il serait bon d'indiquer le nombre de postes en élections)*

Président (e)

Téléphone : 418-268-8948

Secrétaire

Téléphone : 418-268-8119



Municipalité de Saint-Gilbert

Avis public

Annonçant l'adoption du règlement 07-2022

RÈGLEMENT 07-2022, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES MUNICIPAUX.

En conformité avec les exigences de l'article 12 de *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, avis public est par la présente donné par le soussigné, Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert que :

Lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022 le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 07-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés et employées municipaux.

Le règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du personnel de la municipalité.

Toute personne qui le désire peut consulter le projet de règlement présenté et déposé à la table du conseil municipal le 4 avril 2022, aux heures d'ouverture du bureau municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0.

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont le mardi, le mercredi et le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

DONNÉ À SAINT-GILBERT CE 21 AVRIL 2022.

Christian Fontaine

Directeur général et greffier-trésorier

Municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2022 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 160 925 \$ ET EMPRUNT MAXIMAL DE 160 925 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'UN ABRI PERMANENT DE LA RAMPE D'ACCÈS

Avis public (suite)

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

Toute personne qui, le 2 mai 2022, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

7. être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

- ☞ Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui le 2 mai 2022 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

DONNÉ À SAINT-GILBERT CE 21 AVRIL 2022.

Christian Fontaine

Directeur général et greffier-trésorier





Ancolie

Conférence du 24 avril 2022

Les pesticides

M. Patrice Germain



Spécialisé en horticulture, monsieur Patrice Germain a été enseignant à l'École d'agriculture de Nicolet pendant plusieurs années. Maintenant à sa retraite, il offre encore une multitude de conférences sur divers sujets. En avril, il nous informera sur l'utilisation des pesticides.



Monsieur Germain dressera un bref historique de l'usage des pesticides dans le monde. Il abordera le sujet des types de pesticides et des organismes nuisibles à contrôler. Les impacts potentiels des pesticides sur la santé humaine et l'environnement seront également discutés de même que les vêtements de protection individuelle requis pour l'application des pesticides. Il abordera également les alternatives écologiques aux pesticides de synthèse.

Admission sans frais pour les membres en règle de la SHEP et les résidents de Portneuf. Coût d'entrée de 5\$ pour les non-membres de la SHEP.

Endroit :

Carrefour municipal
500, rue Notre
Dame,
Portneuf, Qc G0A
2Y0



Emblème floral
de Portneuf :
L'échinacée

Heures :

9h00 à 12h00

Nous joindre :

Pour plus d'informations au
sujet de la SHEP et de ses
activités,

Visitez notre site web
<http://sheportneuf.org/>

Contactez-nous
418 268-5511
Courriel
sheportneuf@globetrotter.net

Tous droits réservés © 2022 Société d'Horticulture et d'Écologie de Portneuf



Le projet *Cultive ton avenir* est à la recherche de
MANŒUVRES EN PRODUCTION HORTICOLE

Date d'entrée en fonction : 1^{er} mai 2022

Date de fin du contrat : 30 septembre 2022

Salaire offert : 14,25 \$/heure

Nombre d'heures/semaine : 35 heures

Lieu de travail : Saint-Alban

Possibilité de recevoir une qualification comme aide horticole

Description des tâches

- Effectuer la plantation, l'entretien et les récoltes du jardin
- Effectuer l'entretien des sentiers et autres tâches au *Parc naturel régional de Portneuf*
- Participer à des ateliers de connaissance de soi, de méthodes de recherche d'emploi et d'orientation professionnelle
- Distribuer le surplus des récoltes aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire (les participants ont le premier choix sur les récoltes)

Critères d'admission au projet

- Résider dans la MRC de Portneuf
- Être âgé de 16 à 35 ans
- Être disponible pour la durée totale du projet
- Être sans emploi, ne pas fréquenter l'école et éprouver des difficultés à intégrer le marché du travail
- Vouloir améliorer sa situation personnelle
- Les personnes choisies devront se conformer au *Guide de normes sanitaires en vigueur*

Pour plus de renseignements ou pour soumettre votre candidature (avant le 22 avril 2022), veuillez communiquer avec Metchinou Maillé au 418 284-3928 ou mmaillé@portneufplus.com

Avec la participation financière de :



Table de concertation
en sécurité alimentaire
de Portneuf



BONJOUR À TOUS,

COMME VOUS SAVEZ, L'ENTREPRISE DE DÉNEIGEMENT JD N'OFFRIRA PLUS LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL L'AN PROCHAIN.

SI VOUS AVEZ DES CONNAISSANCES QUI POURRAIENT DONNER CE SERVICE EST-CE POSSIBLE DE NOUS, DONNEZ LEURS COORDONNÉES

MERCI DE VOTRE COLLABORATION! Vous pouvez nous rejoindre au 268-8194